

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgois, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les Journ. de Paris.
 PRIX :
 46 francs pour 3 mois ;
 82 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.
 Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 18 septembre.

Un monarque dit constitutionnel ne voyage jamais pour son plaisir. Lorsqu'il se décide à sortir de son palais, c'est toujours d'après l'avis de son ministre, et par intérêt dynastique. Louis-Philippe n'a pas besoin de consulter son cabinet pour savoir ce qu'il doit faire, et son voyage en Normandie n'est certainement pas une promenade ministérielle, entreprise dans des vues personnelles à tel ou tel membre de son conseil. Le gouvernement entier reposant sur une seule tête, quand cette tête est royale, le gouvernement devient royal et le ministérialisme est absorbé; mais cela ne prouve pas du tout que cette pompeuse visite à Cherbourg n'ait eu d'autre motif que celui de l'agrément.

La royauté est bien loin du célèbre mois d'août 1830, où sur le balcon du Palais-Royal elle recevait avec tant de grâce et d'épanchement les acclamations de la foule de Paris et de la province; où Louis-Philippe marchant de pair et compagnon, bras dessus bras dessous, avec Lafayette et Lafitte, confondait sa voix avec le peuple pour chanter la *Marseillaise*, et applaudissait dans de frénétiques transports à toutes les manifestations du libéralisme victorieux. On dirait qu'un siècle s'est écoulé depuis cette époque, car peut-on concevoir que cet enivrement du peuple pour son chef héréditaire ait été remplacé en 3 ans par tant d'indifférence, de haine? Eh bien! la royauté citoyenne, la royauté de l'Hôtel-de-Ville en est là. Paris, ce pavois de la monarchie républicaine, lui a retiré sa confiance et son appui; il n'y a plus d'accent de triomphe pour la dynastie, et d'espoir dans l'avenir pour elle. Sa popularité révolutionnaire a passé comme la révolution, et les croyances constitutionnelles ébranlées déjà sous Charles X en ont éprouvé un contrecoup mortel.

L'anniversaire des journées de juillet a constaté les progrès des idées républicaines à Paris; Paris ayant protesté contre le système des bastilles s'est manifesté suffisamment contre la monarchie, qui ne tient plus qu'à la dynastie actuelle. Il fallait donc essayer de faire de l'enthousiasme en province puisqu'il était mort au siège du gouvernement. La route qu'on a suivie dans ce but a été parcourue par plus d'un monarque français, et la Normandie est moins en réalité un sol indépendant de la couronne qu'un territoire féodal. Là, les discours complaisants et flatteurs étaient préparés d'avance, ainsi que les rassemblements et les bravos des vilains. Le ministère et ses agents s'étaient assurés de toutes les autorités et de toutes les corporations ouvrières et industrielles, et, lorsque la royauté a paru au milieu d'elles, si les figures monarchiques n'ont pas brillé d'un vif éclat, du moins a-t-on rencontré en grand nombre des visages serviles. C'était tout ce que voulait le gouvernement; de la flagornerie et du fracas pour en nourrir quelque temps les feuilles de la police.

Il reste maintenant à savoir si la royauté, populaire dans son bourg pourri, le sera devenue pour Paris et pour la France. La presse destinée à transmettre au pays les fautes comme les gloires du régime lui a-t-elle prêté cette fois sa puissante assistance? est-il une seule feuille non salariée qui ait donné du retentissement extatique à cette ambulante comédie.

Il est clair que nous exceptons ici les journaux qu'on accuse d'opposition systématique et de républicanisme. Ceux-là, dans aucune circonstance ne mêleront leur voix à celles qui toutes désintéressées qu'elles se prétendent, soutiennent la constitution monarchique, en célébrant les qualités augustes de la dynastie. Nous ne sortons pas de la presse légale, et nous demandons comment il se fait que pas un de ses organes libres de tout engagement avec le pouvoir, n'ait consenti à reproduire dans sa périodicité les ovations triomphales qui ont accueilli sa majesté tout le long de sa course.

Quoi! quelques mots seulement ont suffi aux journaux constitutionnels qui se sont contentés d'enregistrer comme remplissage à la place de leur correspondance départementale, la substance pâle et décolorée des nouvelles de Normandie et des improvisations de Louis-Philippe. Mais ces journaux n'ont donc pas compris l'importance que la royauté mettait au succès de son voyage? Se sont-ils imaginé par hasard que Louis-Philippe soit allé traverser plusieurs départements, comme il va de Paris à St-Cloud et de St-Cloud à Neuilly? n'ont-ils pas aperçu que plus d'un grave intérêt devait être débattu dans cette équipée monarchique, intérêt doctrinaire, dissolution de chambre, question d'avenir, conflit diplomatique; et si, comme nous sommes portés à le croire, ils étaient au courant de toutes les manœuvres, d'où vient qu'ils aient apporté tant de froideur et de négligence à mettre en relief des circonstances auxquelles la couronne attachait tant de prix.

Il y a inconscience flagrante de leur part; cette inconscience serait inconcevable si l'opinion publique cette fois n'avait pas dominé la presse constitutionnelle au lieu d'être dominée par cette même presse. Le rôle d'éditeur enthousiaste appartenait au *Journal de Paris* dont l'absence totale de clientèle lui permet de provoquer impunément le ridicule. Quant aux feuilles royalistes et non gagées, on sent facilement qu'elles ne pouvaient représenter la royauté triomphante dans un coin du pays, tandis que dans un autre on se moquait d'elle.

Il était triste d'opposer une colonne du *Moniteur* à ce feu roulant de caricatures, d'épigrammes et de pamphlets, auquel le voyage de sa majesté a servi d'inépuisable aliment. Il était triste de penser que la France n'était informée du départ de Louis-Philippe et de son arrivée en Normandie que par les sarcasmes et les quolibets que ce voyage inspirait aux ennemis de la couronne, ce qui ne veut pas dire aux ennemis de la France. Dans l'impossibilité de répliquer dignement à des attaques si vives et si multipliées, le parti de la presse royaliste s'est borné à publier quelques faits empreints même quelques fois d'une certaine amertume envers les augustes voyageurs.

D'ailleurs pouvait-on se dissimuler que partout ailleurs les réjouissances normandes se seraient changées en sifflets, ou en toute autre démonstration, désapprobatrice du système, et qu'il n'y avait nul parti à tirer d'une circonstance particulière à une localité exceptionnelle.

Ainsi, (le voyage du roi nous fait dire ce que nous aurions pu dire à propos de beaucoup d'autres faits) les royalistes eux-mêmes n'osent plus embrasser le parti de la royauté, lorsque le cas est purement dynastique. Ainsi, nous n'aurons plus à nous élever contre les courtisanneries que les libéraux eux-mêmes employaient encore sous la restauration; toutes ces vieilles formes sont mortes et quiconque n'est pas payé pour cela rougirait de s'en servir. C'est un progrès révolutionnaire que personne ne sera tenté de nier; la raison et la dignité publique ont marché en trois ans, et les vociférations des vilains de la basse Normandie ne les feront pas rétrograder.

Il n'y a donc plus de parti vraiment dynastique en France, excepté les carlistes que nous n'avons guères l'habitude de compter, puisqu'ils avouent, avec une facilité dont nous leur sommes peu reconnaissants, qu'après la monarchie d'août régnera le système républicain. Il n'y a plus de parti purement dynastique, et ce qui le prouve, c'est que les royalistes attaquent les ministères dynastiques avec autant de force que d'autres attaquent la dynastie. Mais cette vérité, nous aurons bien souvent l'occasion de la démontrer plus tard, il nous suffit de constater aujourd'hui que les ovations dynastiques de Cherbourg et de Rouen et de toute la ligne jusqu'à Saint-Cloud n'ont par trouvé en France d'autre écho qu'une feuille stipendiée et un autre journal ministériel par *intérim* à raison de sa vieille corporation avec les doctrinaires de 1815.

Quel sera le résultat de tout ce fracas manqué pour le gouvernement? En est-il plus avancé sur la question de la dissolution de la chambre? Le ministère est-il plus solide? L'alliance de l'Angleterre est-elle plus étroite avec nous? et la dynastie est-elle plus chère à la France qu'avant la sortie de St-Cloud? Non, rien de cela n'est arrivé. C'est une comédie nouvelle qu'il faut ajouter à toutes celles dont la monarchie constitutionnelle ne saurait se passer; chaque jour apporte donc une preuve de plus que cette monarchie ne saurait vivre avec ses conditions franchement et simplement exécutées; il lui faut plus que des fictions écrites, elle croit encore avoir besoin d'un charlatanisme gouvernemental reposant sur d'autres ressorts que ceux de la légalité véritable. Il nous semble que dans ce cas on devrait inventer des pièces originales et ne pas donner une copie de la restauration, lorsque la restauration venue la première s'est si mal tirée d'un semblable jeu.

P. V.

M. Prunelle est, dit-on, arrivé hier. La chambre des députés nous a enlevé notre administrateur en chef pendant une bonne partie de l'année, et sa nouvelle fonction d'inspecteur des eaux de Vichy l'a éloigné de nos délibérations municipales trois mois encore après la clôture des chambres. Ainsi M. Prunelle manque à la mairie qui ne rapporte rien, manque à la députation qui ne rapporte pas davantage, pour être tout entier à la place salariée. Si les administrés de M. Prunelle se contentaient d'un maire nominal, et si les électeurs de la Tour-du-Pin ne tenaient pas à être représentés toute la session parlementaire, car on sait que M. Prunelle l'a abandonnée un mois avant qu'elle fut terminée, nous ne nous livrerions pas à une critique aussi personnelle, et nous nous bornerions à traiter la question générale et à démontrer l'inconvénient des cumules en fait de fonctions publiques.

Mais on se plaint, à Lyon, de l'absence infiniment trop prolongée du maire; on se plaint aussi à la Tour-du-Pin de ne pas trouver dans M. Prunelle un représentant actif et dévoué à son mandat, tel qu'on se l'était promis. Les buveurs et les baigneurs de Vichy seront apparemment les seuls qui ne se plaindront pas.

M. Prunelle, pour son honneur, ne peut rester long-temps

dans cette situation critique. Le refus de recevoir son traitement d'inspection pendant toute la durée de la législature, ne saurait le dispenser de recourir à la réélection. Qu'importe que ce député se prive une année ou deux de son salaire officiel? Il n'a pas accepté sans doute la place de garde-malade pour ne jamais rien en retirer, et il est bien certain que, soit avant la fin comme après le renouvellement de la législature, l'allocation qu'il recevra du budget n'en sera pas moins due à l'influence de son mandat électoral.

Si la dissolution de la chambre paraissait arrêtée, les électeurs attendraient patiemment l'époque de la convocation des collèges pour apprendre à M. Prunelle de quelle manière ils ont jugé la moralité de sa conduite parlementaire; mais rien n'est moins sûr que la dissolution, et l'on s'étonne avec raison, à la Tour-du-Pin, de ne pas voir paraître dans le *Moniteur* une ordonnance qui soumette le député vendu à la réélection de ce collège.

Que M. Prunelle le sache bien: il n'échappe pas à la loi contre les mandataires promus à des fonctions salariées, malgré sa jésuitique renonciation à tout traitement jusqu'au terme de la législature. Ce que nous disons ici, se dit chaque jour dans l'arrondissement qui l'a élu, et les électeurs justemilieu, comme les électeurs républicains, lui déniaient le droit de siéger à la prochaine session, s'il n'est pas renvoyé par eux à la chambre d'après les formes légales.

M. Prunelle se trouve ainsi obligé de donner sa démission de député dans le cas où le pouvoir n'appellerait pas lui-même sa réélection. Une détermination contraire ne serait pas moins qu'une forfaiture à l'honneur politique, et une violation de la loi.

Voici ce que le roi a répondu à M. le maire de Gaillon qui avait fait l'éloge du roi et de son système comme cela est le devoir de tout magistrat municipal nommé par le roi, et susceptible d'être destitué par le roi.

« Je suis vivement ému, a dit S. M., d'après le *Moniteur*, des sentiments que vous me témoignez. Comme vous, je suis, et je puis dire que j'ai toujours été un ami sincère de la liberté, mais de la liberté réelle que vous définissez si bien, et qui consiste à assurer à chacun le plein et entier exercice de ses droits et de ses facultés, et à le préserver de l'oppression, de quelque part qu'elle vienne. Je suis assez vieux pour avoir vu tenter de mettre en action ces théories abstraites sur la liberté, qui avaient séduit tant d'esprits, et dont le déplorable résultat fut de faire tomber la France sous cet odieux régime qu'elle a justement flétri en l'appelant le règne de la terreur. Cependant, cette funeste expérience n'a pas été perdue pour la nation; elle l'a éclairée sur les dangers de se laisser entraîner à ces systèmes fallacieux; et quant à moi, les douloureux souvenirs qui m'en sont restés m'ont fait sentir doublement le devoir de me dévouer, et de tout braver pour en préserver mon pays. Si j'y ai réussi, comme vous le dites et comme je l'espère, mes vœux sont accomplis, et il ne me reste qu'à vous témoigner le bonheur que j'éprouve à vous l'entendre dire. »

Le roi est un homme et passionné comme tout homme. Il est en face d'un parti républicain à qui il fait obstacle et qui ne le ménage pas. Il est naturel que le roi ait de l'animosité contre ce parti. Nous considérons donc comme très-franche toute expression de la colère de S. M. contre le parti républicain. Mais pourquoi le roi persisterait-il à vouloir rendre les républicains d'aujourd'hui solidaires des égarements des républicains de 1791 et 1793? C'est probablement parce qu'on n'a rien à reprocher aux républicains d'aujourd'hui qui leur soit personnel. Les républicains de nos jours ne sont coupables que d'avoir soutenu des combats inégaux, et de s'être fait condamner, les uns comme insurgés, les autres comme écrivains, à des peines fort dures qu'ils subissent avec beaucoup de courage. Les républicains de nos jours ont eu leur bonne part de gloire dans les combats de juillet, mais on ne les a pas vus piller les boutiques et attacher leurs ennemis vaincus à la lanterne comme faisaient les royalistes constitutionnels de 1791. Ils ont fait tomber les fleurs de lys en février 1831, mais ils n'ont pas touché à un cheveu de la tête de ceux qui s'en paraient. On ne peut pas leur imputer un désordre qui ait été accompagné de meurtre, comme cela s'est tant vu aux époques si douloureuses pour la mémoire de S. M.

Il faut bien le dire, le roi Louis-Philippe a connu, comme duc de Chartres, de bien plus mauvais républicains que ceux de nos jours. Nous lui accorderons tant qu'il voudra qu'il se faisait aux Jacobins, quand il était membre et orateur de cette fameuse société, de très-ridicules et quelquefois de très-barbares motions. Nous pensons comme lui que le repaire de soi-disant républicains qui tenait ses séances autour des tables de jeu du Palais-Royal et dans les boudoirs infects de Philippe-Egalité, était bien fait pour dégoûter à jamais des systèmes fallacieux qui pouvaient enfanter ces orgies.

Nous reconnaissons encore, avec le roi Louis-Philippe, que c'était un bien affreux temps que celui où la tête de la princesse de Lamballe était apportée sous un célèbre balcon, pour y subir un plus hideux supplice que les outrages mêmes de l'Abbaye. Nous dirons encore, si on le veut, qu'elle était bien barbare et contre nature, cette prétendue passion de liberté qui faisait tuer juridiquement un roi par son parent, et arrachait à l'un des fils de ce parent, en présence même de la victime, des exclamations qu'on frémit de rapporter. Oui, c'étaient d'horribles temps, d'abominables hommes. C'étaient les dernières impuretés de la monarchie, s'amoncelant autour du berceau de la liberté pour l'étouffer, la déshonorer et faire succéder l'usurpation à l'usurpation. Mais le gouffre révolutionnaire a justement dévoré ces impu-

relés. La liberté a survécu; elle s'est retrouvée en juillet avec d'autres temps, d'autres générations, d'autres ames. Non, la liberté d'aujourd'hui n'entend pas répondre de toutes les horreurs qu'enfanta, il y a quarante ans, le machiavélisme orléanais, pour tuer la branche aînée par la révolution, la révolution par ses excès, et régner sur les cadavres de l'une et de l'autre.

Que vous, homme d'expérience, qui avez vu de près ces affreux mystères, qui plus ou moins y fûtes initié, qui aviez tout à espérer de leur succès; que vous, soldat de Jemmappe et de Valmy, c'est vrai, mais aussi membre de la société des Jacobins, révolutionnaire contemporain, non pas seulement du 14 juillet, mais des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre 1792, du 21 janvier 1798; que vous, intime ami du général qui attendit le 10 août et le 21 janvier pour parler du rétablissement de la monarchie constitutionnelle, et ne se dégoûta de la révolution que quand elle menaça de frapper en lui le bras droit de la conjuration d'Orléans; que vous, ci-devant prince Egalité, vous puissiez dire aujourd'hui: *Je suis assez vieux pour avoir vu ces temps et pour en détester la mémoire.....* nous vous croyons; ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons vos regrets, votre repentir. Vous vous étiez repenti en 1833, en Angleterre, aux pieds de Louis XVIII, redevenu pour vous le légitime chef de votre maison; vous étiez certes bien converti quand vous allâtes chercher, sous la protection et à la cour de cette Frédégonde sicilienne qui avait commandé, à Naples, l'évergorgement des patriotes amis de la France, une alliance qui vous classait en première ligne parmi les champions obligés de la contre-révolution!!!

Nous ne demandons pas mieux que d'honorer le repentir chez ceux à qui ce peut être un besoin de conscience; mais quant à nous, nous ne nous repentons pas. Par la même raison qui peut faire dire à un homme de ce temps-là: « Je suis vieux, et j'ai horreur des mots qui me rappellent d'horribles égarements », nous nous vantons, nous qui sommes jeunes, d'avoir réhabilité ces mots, de les avoir rendus à toute leur pureté primitive; nous nous vantons d'avoir beaucoup souffert, beaucoup sacrifié, beaucoup lutté pour rectifier l'impression produite sur la majorité nationale par les mots révolution et liberté. Nous avons réconcilié la raison et l'humanité avec ces mots qui, pour les peuples d'Europe, encore accablés sous la terreur des aristocraties, sont les symboles d'un avenir d'ordre, de paix, de justice, de bien-être et d'humanité. Qui déclame aujourd'hui le plus généralement contre la liberté? Ceux qui l'ont souillée et qui se sont gorgés de ses abus. Repentez-vous, vieux pécheurs, si bon vous semble; mais n'exigez pas que des générations sans tache fassent pénitence, avec vous, d'égarements qui sont les vôtres, et dont elles ont assez souffert devant d'autres que vous, avant d'avoir, ô comble d'insulte! à en répondre devant vous!

On lit dans le Courrier Français :

Le *Moniteur* reproduit aujourd'hui la dépêche télégraphique qui annonce l'attaque tentée par l'armée migueliste, le 5 septembre, contre Lisbonne. Le courrier qui apporte cette dépêche à Bayonne ne pourra guère arriver à Paris que demain soir; ce n'est donc qu'après-demain qu'on connaîtra les détails de cet engagement. Les partisans de don Miguel dévaient l'arrivée de ce courrier et annoncent déjà que le 4 tous les avant-postes pédristes avaient été culbutés et rejetés dans Lisbonne; que le 5 au soir, un des faubourgs de Lisbonne avait été emporté avec une telle vigueur par les miguelistes, que, le 6 au matin, don Pedro avait demandé un armistice pour négocier, armistice qui devait expirer le 7 à midi. La dépêche étant venue par voie télégraphique, le gouvernement seul peut en savoir plus que le *Moniteur* n'en dit, et à moins que la *Quotidienne* ne soit dans les secrets de télégraphie, nous ne voyons pas quelle autorité elle peut citer à l'appui des nouvelles qu'elle rapporte. Il faut bien remarquer toutefois que la dépêche télégraphique offre un sens un peu favorable; car bien que l'attaque de Bourmont ait été repoussée, elle ne l'a point été assez vigoureusement pour l'obliger à la retraite, puisqu'on s'attendait le 7 à un nouveau combat. L'armée de don Miguel demeurant en mesure de renouveler ses attaques, l'avantage obtenu le 5 par don Pedro n'empêchait pas sa position d'être assez critique; il est probable que le sort de Lisbonne aura été décidé le 8 ou le 9.

On continue en Angleterre de se faire illusion sur l'état des choses. Il est arrivé à Londres des lettres du 1^{er} septembre, annonçant que les provinces de Minho et de Tras-os-Montes ont reconnu l'autorité de dona Maria et que Lisbonne est dans un état formidable de défense: ces nouvelles ont causé une grande joie, et les journaux anglais en concluent que le triomphe de don Pedro est assuré. Ce serait en effet un événement important que le soulèvement de deux provinces dont l'une surtout a donné tant de preuves à l'absolutisme et a été deux fois le foyer d'une insurrection contre-révolutionnaire. Mais pour que ces faits, connus dès le 1^{er} à Lisbonne, n'aient rien changé aux dispositions de Bourmont et ne l'aient point empêché de commencer, le 4, ses opérations contre Lisbonne, il faut qu'il y ait de l'exagération dans la lettre reçue à Londres, et qu'on ait étendu à deux provinces entières ce qui n'est probablement que le fait de quelques localités.

Le *Bulletin ministériel* publie ce soir les lignes suivantes, comme extrait d'une lettre de Bayonne arrivée par voie extraordinaire:

« Il résulte, dit-on, de dépêches transmises de Madrid à différents consuls, qu'un engagement très-sérieux a eu lieu, le 5 septembre, entre les troupes de don Miguel et celles du général Villalobos. L'avantage est demeuré à ce dernier. Les troupes constitutionnelles sont rentrées à Lisbonne aux acclamations de toute la population.

» Cette nouvelle aurait été apportée par un courrier extraordinaire expédié de Lisbonne à M. Addington à Madrid. »

Nous ayons cru devoir accuser un peu la courtoisie de MM. les Phalanstériens, en observant qu'à la première séance de M. Berbrugger, les dames s'étaient montrées en petit nombre. Les causeries de la ville qui sont venues à nos oreilles, nous prouvent que c'est bien moins à l'urbanité des disciples de FOURRIER qu'il faut attribuer cette absence malheureuse, qu'à certain mot de *communauté* répandu, fort mal à propos dans la ville. Nous ne craignons plus qu'on se méprenne aussi grossièrement; après avoir jugé du ton de l'orateur et apprécié la nature du sujet qu'il nous a promis de développer.

(Communiqué.)

Un officier, réfugié italien, condamné à mort dans sa patrie pour avoir été impliqué dans une conspiration politique, se trouve en ce moment plongé dans la misère la plus complète. Pressé de partir pour Marseille, où il espère trouver de l'emploi, il se recommande à la générosité des patriotes lyonnais.

Une souscription en sa faveur est ouverte dans les bureaux de notre journal. Ont souscrit:

MM. Ans. Petetin, 5 fr.
Paul Villars, 5

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 16 septembre.

Hier soir, le maréchal ministre de la guerre et président titulaire du conseil est allé faire visite au ministre des affaires étrangères. Le diplomate et le guerrier ont mis à contribution tout leur savoir-faire pour composer au maréchal Maison que l'on veut encore, au risque d'une seconde retraite, lancer sur St-Petersbourg, des instructions qui participent de la nature de l'un et de l'autre compositeurs et présentent un juste-milieu entre la paix et la guerre, l'orgueil justement irrité et la faiblesse basement rampante en harmonie avec la position bâtarde du roi, que notre ambassadeur va demander à représenter grattant à la porte de toutes les antichambres.

— Le nouveau tableau des capitaines et lieutenants qui doivent être mis à la retraite a été présenté ce matin à la signature royale, ainsi que les nouvelles promotions auxquelles il va donner lieu.

— Pendant que MM. les gardes nationaux et les troupes de lignes défilaient la parade sous les fenêtres du Château, les nombreux badauds que le dimanche avaient rassemblés près des grilles des Tuileries ont aussi été passés en revue par MM. les filous, et force montres, chaînes et foulards ont été réformés comme luxe inutile et confisqués par MM. les inspecteurs.

— M. de Gérando, conseiller-d'état, professeur à l'école de droit de Paris, est parti pour Vienne, où il est allé étudier le code administratif de M. de Meiternich; il y trouvera peut-être le moyen de resserrer encore le réseau de despotisme et d'arbitraire qui pèse sur nous.

— On annonce comme devant paraître le 24 de ce mois le journal ou itinéraire de la comtesse Luchesi-Palli, depuis son embarquement à la Ciotat jusqu'à son entrée à la citadelle de Blaye.

Ce document curieux sera appuyé de preuves qui ne pourront être démenties. Il sera curieux de voir comment le gouvernement a fait si beau jeu à celle qui était venue allumer la guerre civile dans l'Ouest et dans le Midi pour nouer toutes ses trames et s'échapper impunément après avoir échoué.

Un des passages qui montre le mieux toutes les facilités de communications laissées aux légitimistes, est celui où se trouvent détaillés les conférences de la duchesse avec l'ex-ministre Villèle dans une maison du faubourg St-Antoine, à Toulouse, qui eurent lieu pendant plusieurs jours de suite avant de continuer sa marche sur l'Ouest.

Toutes ces révélations qui portent le cachet de la vérité, jettent le juste-milieu dans le plus grand embarras en justifiant toutes les accusations de couardise et de quasi-trahison des patriotes de ces contrées.

— Une protestation contre le dépôt à la chancellerie de la chambre des pairs des actes constatant l'abdication de Charles X et de Louis XIX en faveur du duc de Bordeaux et la nomination du lieutenant-général doit être présentée à la signature des décorés de juillet, puis soumise à la délibération de tous les barreaux de France.

L'idée première, si l'on en croit certains initiés viendrait de haute source, et le roi à l'aide d'un ami officieux essaierait par ce moyen de répondre aux conséquences que l'on prétend tirer de ce dépôt des actes de Rambouillet.

Cette réfutation semi-officielle aurait l'avantage de pouvoir être démentie suivant les circonstances et de laisser subsister cette dernière porte d'évasion en cas de revers.

— La réunion des députés chez M. Laffitte a été nombreuse hier au soir.

C'est maintenant à la réunion des chambres que l'on renvoie les explications des membres de la députation du 6 juin vers Louis-Philippe. Tous les membres de la réunion, qui nomma cette commission, seront de nouveau convoqués; et suivant ce qui sera convenu, on publiera ou déchirera le procès-verbal dont il fut rendu compte.

M. Odillon-Barrot n'était pas à la soirée malgré l'invitation qui lui avait été faite.

Il est facile de voir que la cour a atteint son but, et le silence des trois membres les plus intéressés après tout à faire connaître toute la vérité, ne sera rompu, si jamais il l'est, que lorsqu'il n'en sera plus temps, et que l'opinion, fatiguée de cette pusillanimité, se sera éloignée d'eux.

— Le maréchal Clausel après avoir reçu, malgré le stricte *incognito* qu'il a gardé, de nombreux témoignages d'estime sur son passage, est en route pour Marseille où il est attendu pour le 20 de ce mois.

Le court séjour que le maréchal se propose de faire à Alger dans la crainte de la dissolution de la chambre a détourné plusieurs personnes de leur projet de l'accompagner.

— Le comte d'Argout et le maréchal Soult ont, dit-on, formé une ligue offensive et défensive dans leur intérêt commun pour faire face aux hostilités doctrinaires contre leurs portefeuilles.

L'impossibilité du désarmement dans les conjonctures présentes, seul moyen de se débarrasser du ministre de la guerre, rend les tentatives des partisans de la paix à tout prix des plus hasardeuses.

— L'inspection du maréchal Gérard durera vingt-quatre jours après lesquels il reviendra à Paris; les coups de manœuvres seront dissous à l'exception de celui de Compiègne, qui sera conservé jusqu'au mois de décembre. Des motifs politiques auraient décidé cette mesure. Le duc d'Orléans quittera le camp au moment de l'arrivée du roi Léopold.

— Une lettre de M. de Montbel, adressée à ses amis formant le comité royaliste du Midi, aurait mis sur la voie des tentatives qui doivent accompagner la déclaration de la majorité de Henri V, déclaration appuyée d'un manifeste des puissances du Nord annonçant que les pouvoirs du lieutenant-général expirant à la majorité du roi, elles sont résolues à cesser tout rapport avec les autorités révolutionnaires. Le comte de Montbel aurait été en même temps l'auteur et de l'acte de déclaration et du manifeste approuvé par les souverains réunis.

— M. L., secrétaire du président du conseil, et publiciste du ministère, auteur des modifications et variantes des discours royaux a été sur le point de voir couronner par la toque de conseiller-d'état ses glorieux travaux, mais comme il n'y a pas de fonds pour les honoraires et que l'honorable écrivain préfère la réalité aux espérances, après avoir été également évincé de la place de conseiller près la liste civile

que l'on voulait créer pour lui par la susceptibilité du grand intendant qui en aurait pris ombrage, il s'est contenté d'une gratification de 15 mille fr. sur les fonds secrets de M. Thiers.

Nouvelles.

M. Merlin de Thionville, ancien député à l'Assemblée législative, à la convention et au conseil des cinq cents, vient de mourir à la suite d'une longue maladie qui s'était compliquée depuis quelques mois d'une attaque de paralysie. Dans nos plus glorieuses campagnes il a combattu à la tête de nos armées. Il distingua et promut Kléber et Ney, et tant d'autres illustres guerriers qui firent sous lui leurs premières armes. Il contribua beaucoup à la paix de Bâle, au 9 thermidor, et se retira dans la vie privée, jusqu'à l'époque où les ennemis de la France vinrent menacer la patrie; alors son patriotisme se réveilla, et il combattit de nouveau.

Ses obsèques auront lieu demain lundi, à onze heures du matin, à St-Denis du St-Sacrement, rue Saint-Louis. Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu d'invitation, voudront bien considérer la présente comme personnelle.

— La *Tribune* et la *Gazette de France* ont été saisies hier à la poste et dans leurs bureaux. C'est ainsi que M. le procureur-général a cru devoir fêter le retour du roi. On avait promis mieux aux Parisiens, et d'après des bruits rapportés par des journaux de province, il n'était question de rien moins que d'un remaniement ministériel. Mais non, les ministres restent, avec leur haine de la presse, leur mépris de la liberté des citoyens. La presse qui a brisé la restauration et préparé un trône nouveau, continue d'être traitée comme sont traités les citoyens qui y ont fait asseoir la royauté au 9 août. La ruine, l'insulte et, quand on peut, la prison, voilà leur commune récompense.

Certes, nous ne craignons pas que le courage des patriotes se lasse et s'épuise à toutes ces avanies. Il n'a jamais été donné à la persécution que de tuer le persécuté. Aussi n'est-ce pas grâce ou merci que nous venons demander pour la presse; elle est plus forte que les rois, les aristocraties, les prêtres. Les cicatrices qu'elle remporte du combat ne la rendent que plus respectable aux yeux des peuples: ce que nous demandons, au nom de la raison publique et de l'humanité, c'est qu'on cesse des violences qui rappellent les passions dans la discussion et en chassent la froide logique. La presse, dans l'état actuel de notre société, est l'expression vitale de la souveraineté. La couronne, le gouvernement, tout relève de cette puissance. Qui méconnaît cette vérité, marche au rebours du but social. Une révolution nouvelle est précisément de ce côté-là; on y court en croyant l'éviter!

(Messager.)

— Une maladie très-fâcheuse désole les communes de Sauvagnon, Serres-Catets et Buros. C'est principalement parmi les enfants qu'elle choisit ses victimes. Tous ceux qui en ont été atteints dans la commune de Serres ont été enlevés dans peu de jours. Quatorze sont déjà morts; un plus grand nombre sont malades, et l'on n'espère point les sauver.

On dit que cette maladie n'est point contagieuse; qu'elle n'est tout simplement qu'une dissenterie qui provient de l'usage immodéré des fruits qui sont de mauvaise qualité cette année.

— Depuis quelques jours on éprouve à Toulouse de grandes variations dans la température. On dirait l'hiver, à voir des froids aussi vifs, des pluies si continues, et des vents souvent mêlés de grêlons: les nouvelles que nous recevons de divers départements témoignent partout d'un mauvais temps prématuré. On écrit de nos montagnes qu'elles se couvrent de neige; d'Agen, que les hirondelles de mer remontent la Garonne; du Nord, que des cigognes passent en foule se dirigeant vers le Midi; enfin, notre correspondance avec divers ports de mer ne parle que de désastres causés par des ouragans.

— L'académie des beaux arts de l'institut a jugé, dans sa séance du 14 septembre, le concours des grands prix de sculpture.

Les prix obtenus sont:

Premier grand prix, à M. Pierre-Charles Simart, de Troyes (Aube), âgé de vingt-sept ans, élève de MM. Pradier et Ingres.

Premier second grand prix, à M. Auguste-Louis-Marie Utin, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de M. David.

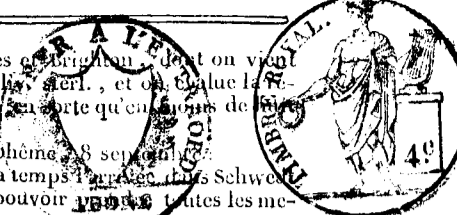
Deuxième second grand prix, à M. François-Théodore Devaux, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Ramoy.

— Les ouvriers sont occupés en ce moment à achever au Panthéon, les travaux destinés à recevoir les corps des grands hommes qui auront bien mérité de la patrie. Voici la liste de ceux qui s'y trouvaient à la fin de l'Empire, et qui y sont encore en ce moment: Voltaire, J.-J. Rousseau, Soufflot, architecte du Panthéon; le maréchal Lannes; duc de Montebello; Ignace-Jacqueminot, Nicolaï; Demouinier, le célèbre Lagrange, Jean Rousseau, le comte Ordener, le général Lepayge d'Orsène, Justin de Vire, Claude-Ambroise Keyruer, Hureau de Senarmond, Thimotéou de Cossé, l'amiral Thevenard, le cardinal Marevi, Bougainville, le cardinal Erskini, le comte de Pierre Sers, Marie Vieu, Leblond de Saint-Hilaire, le comte de Champmol, Garnier de la Boissière, Portalis, Tronchet, Cabanis, comte de Perregault, Treillard, Choisseul-Praslin, Pantaléon-Reynier, le comte de Firmin Malher, Caulincoart, Petiet, Jean-Baptiste Papin, Beguignot, Bévière, comte Durazzo, d'Albert de Luisnes, cardinal Caprara, Claret de Fleurieu, Morard de Galles, Henry Walther, Guillaume Winther.

— On lit dans le *Patriote* du Calvados:

Plusieurs habitants de Pont-l'Évêque et de ses environs nous adressent des détails fort étendus sur le passage du roi dans cette ville. Ces récits, émanant de sources diverses, sont tous d'accord sur le fond, et ne diffèrent entre eux que dans quelques circonstances insignifiantes; on peut donc y ajouter foi.

Le roi est arrivé le lundi 8 septembre, à Pont-l'Évêque, sur les deux heures. Trois mille gardes nationaux à peu près s'étaient rendus à l'appel. Le roi, qui a traversé leurs lignes, aura pu croire que l'attachement à sa personne, et surtout à son système, était moins vif à Pont-l'Évêque qu'à Lisieux; car les cris de *vive le roi!* étaient loin d'être aussi bien nourris: des compagnies entières sont restées muettes, et encore les augustes oreilles ont-elles eu à subir les cris moins monarchiques de *vive la liberté!* *vive le dégrèvement!* *à bas les bastilles!* On a remarqué même qu'un officier, qui venait de les prononcer, s'est tourné vers le roi en ajoutant: « C'est le moyen de rendre la monarchie de juillet populaire. »



Le roi, qui, dans sa loquacité imperturbable, a des paroles pour toutes les allocutions et toutes les apostrophes, n'a pourtant rien répondu à notre officier; il a, au contraire, tourné la tête d'un autre côté, d'un air assez mécontent.

Le roi a traversé les lignes à cheval; il était très-allaissé et avait le visage plus pendant qu'à l'ordinaire, ce qui était sans doute l'effet de la fatigue. Chemin faisant, il jetait fréquemment ses regards aux fenêtres, où la foule se pressait, mais d'où ne s'échappait aucune exclamation.

Cette circonstance contrariait visiblement l'auguste voyageur; ses lèvres s'agitaient avec beaucoup de vivacité, mais sans prononcer une seule parole, comme il arrive quelquefois aux hommes fortement préoccupés d'une idée désagréable. C'est ainsi qu'il est descendu chez M. Angot, toujours accompagné des cris de *vive la liberté! vive le dégrèvement!* *à bas les bastilles!*

Ni le *Monteur*, ni les feuilles du Château, ni les rédacteurs d'enthousiasme à la suite, n'ont signalé toutes ces circonstances. Ils avaient charge de voir ce qui n'était pas, d'écouter ce qui ne se disait pas. Est-il surprenant que ce qui réellement existait ait échappé à leurs yeux et à leurs oreilles? Combien le malheureux discours du Havre va dissiper les illusions!

D'honorables citoyens de Dijon viennent de concevoir l'idée généreuse et populaire d'une association spéciale contre l'impôt sur les boissons et sur le sel. L'association agira d'abord par voie de pétitions collectives; elle soutiendra ses membres dans leurs contestations avec l'administration des contributions indirectes. Elle espère parvenir à amener le pouvoir à accueillir enfin les trop justes réclamations d'un grand nombre d'impôts sont l'objet. L'un de nos prochains numéros fera connaître les statuts réglementaires de cet importante association.

Patriote de la Côte-d'Or.
Le parquet vient de faire saisir notre numéro du 3 septembre comme renfermant le délit d'offense à la personne du roi, dans un article sur le voyage de Cherbourg. Nous avons relu cet article et nous n'y avons rien trouvé qui dépassât nos droits, l'injure n'a jamais été une arme à notre usage, et nous ignorons comment le développement calme d'une théorie peut constituer un délit. Il faut cependant que le parquet oublie sa mission en incriminant notre théorie, ou qu'il commette lui-même l'offense qu'il nous reproche en attaquant le récit des faits avérés: quoiqu'il en soit, il s'est placé sur un terrain où aucun jury français ne vaudra le sursis. Il a voulu une leçon de droit public; le jugement à intervenir la lui donnera.

Patriote de l'Allier.
Une arrestation d'un médecin et de sa maîtresse, à St-Dézert près Châlons, est l'objet des conversations de la Bourgogne; voici ce que publie à ce sujet le *Patriote Franco-Comtois*; il s'agit de faits qui rappellent les crimes de l'empoisonneur Casling:

En 1831, B.-t. exerçait la médecine à Epinal, lorsqu'il y épousa une demoiselle Hirmette qui lui apporta une dot de 80,000 fr. Ce mariage eut des suites funestes pour la famille de la jeune femme: le soir même, au milieu du repas des noces, M. Hirmette père mourut subitement; quelques jours après, M^{me} Hirmette: et dans la quinzaine, une riche sœur de M. Hirmette, de laquelle les enfants de celui-ci devaient hériter. Ces trois décès firent passer une belle fortune à l'épouse de B.-t., qui disparut bientôt, en abandonnant à Epinal sa femme, dont la raison est aujourd'hui aliénée par suite de ces affreux événements.

La disparition de B.-t. avec une maîtresse et l'enlèvement de tout ce qu'il put réaliser, éveillèrent les soupçons; mais il était passé à l'étranger, et cette circonstance, jointe aux démarches de la famille de sa femme, fit cesser les poursuites. B.-t., depuis quelques mois n'avait pas craint de rentrer en France, et s'était retiré avec sa maîtresse à St-Dézert, près Châlons-sur-Saône.

Là, il fit une seconde maîtresse, qui se prit de querelle avec la première, vint insulter celle-ci, chez elle, et reçut sur le visage une fiole d'acide sulfurique.

Traduite pour ce fait devant la cour d'assises de Saône-et-Loire, la première maîtresse fut acquittée, et la seconde qui connaissait la position de B.-t., le dénonça au procureur du roi d'Epinal, qui vint de la faire arrêter et conduire à Epinal ainsi que sa première maîtresse, avec laquelle il était déjà lié à l'époque de son mariage, et dont il a un enfant. En opérant son arrestation, on a saisi chez lui 140 et quelques fioles de différents poisons et leurs antidotes.

Courrier de l'Ain
— On mande de Pau le 10 septembre:

Une température froide et pluvieuse, un vent de nord-ouest glacial, régnent depuis quelques jours dans nos contrées et suspendent la maturité du raisin qui se manifestait avec la plus belle apparence.

On attribue cette froide température à la neige qui est tombée prématurément sur les Pyrénées.

Les étrangers qui se trouvaient à nos eaux thermales s'empresent trop de les quitter, car nous aurons encore de beaux jours.

Maintenant, le rendez-vous des riches nomades est à Pau, où plusieurs ont déjà fixé leur quartier d'hiver, et à Bagnères, qui réunit en miniature les plaisirs et la brillante société de Paris.

Le terrible ouragan qui vient de bouleverser les mers, a causé aux pêcheurs de Boulogne d'affligeants désastres. Ils avaient armé 74 bateaux pour la pêche d'Ecosse; elle paraissait se faire assez avantageusement, mais le coup de vent du 31 août est venu renverser ces espérances. Sept bateaux ont été entièrement brisés, et la perte est évaluée à environ 5,000 f. Les équipages ont été sauvés; 19 autres bateaux ont été poussés à la côte, et ont éprouvé plus ou moins d'avaries. Aucun d'eux n'a pu revenir encore. On a à craindre la perte totale d'un vingtième, monté de 7 hommes d'équipage, parti de la côte d'Ecosse 30 heures avant le coup de vent.

— On lit dans le *Breton* (de Nantes) du 14 septembre:

Le 10 septembre, vers les huit heures du soir, le sieur Mathurin Chon, domicilié au Loroux, étant à souper avec sa famille, la porte de sa maison fut tout-à-coup ouverte par deux individus qui s'y précipitèrent. L'un d'eux dirigea son fusil (grand canardier) sur la poitrine du sieur Chon, et lui dit: « Vous avez des armes, rendez-les nous, ou sinon, venez avec nous. »

Le sieur Chon lui répondit qu'il n'en avait pas, que d'ailleurs ils pouvaient chercher.

Alors le second de ces individus, armé d'un fusil double, se mit à fouiller le lit; il visita la cuisine, la cheminée, et sortit immédiatement.

Le sieur Mathurin Chon était toujours tenu en respect par le premier de ces hommes qui, le tenant couché en joue, lui dit: « ne bouges pas ou tu es mort. »

Mais à peine le sieur Chon eut-il aperçu le mouvement de cet individu pour relever son fusil, que, s'élançant de sa chaise, il le poussa avec vigueur hors de la maison et ferma la porte au verrou. Un coup de fusil partit aussitôt du dehors et atteignit le sieur Chon au côté droit. Plusieurs autres coups de fusils furent tirés immédiatement.

La porte de devant portait les empreintes de trois balles, celle de derrière a été traversée d'une balle, et au moment où les domestiques sortaient pour appeler du secours, un autre coup de fusil chargé avec du gros plomb fut encore tiré.

La nature des blessures du sieur Chon présente peu de gravité: quelques grains de plomb ont seuls pénétré dans les chairs.

La justice informe sur cet attentat, et nous apprenons que M. Baudot, substitut de M. le procureur du roi, s'est transporté sur lieux dès qu'il en a eu connaissance. De semblables enquêtes peuvent amener à des découvertes importantes, et être d'une grande influence sur la tranquillité publique.

— Nous avons entre les mains des preuves d'inhumanité de la part de l'autorité envers de malheureux étrangers, qui ne nous permettent de conserver aucun doute à cet égard.

Plusieurs réfugiés italiens, romains pour la plupart, n'ont pas reçu leur solde depuis huit à dix mois. Presque tous ces malheureux sont plongés dans la détresse la plus profonde par suite de ce manque de paiement.

Le sieur Cincelli, réfugié qui habitait la ville d'Aix avec ses deux petites filles, l'une âgée de quatre ans, l'autre d'environ neuf à dix ans, vivant de deux ratons par jour que lui faisait tenir le maire de la ville, vient d'être la victime de cette avarice du pouvoir: ce malheureux est mort d'inanition, n'ayant pu trouver de quoi vivre lui et sa famille avec les ressources étroites qui lui étaient fournies.

Ce sont là des faits qui parlent d'eux-mêmes et au sujet desquels toute réflexion est superflue.

(Le Peuple Souverain)
— On mande de Toulouse, le 11 septembre:

L'arrivée à Toulouse de M. Berryer avait mis en émoi, dans la journée d'hier, tout le parti légitimiste. A défaut de hautes notabilités, le député de la Haute-Loire a été obligé d'admettre à sa table quelques légitimistes au petit pied, que les mauvais temps retiennent encore à Toulouse.

A l'issue du repas, une sérénade devait être donnée au champion de la légitimité, lorsque l'autorité craignant sans doute que cette démonstration n'amène des scènes de désordre, a jugé convenable d'intervenir et de faire évacuer coarctives et musiciens. Malgré quelques phrases d'un avocat de notre barreau, il a fallu se retirer, et l'orage n'a pas été troublé. *(France méridionale.)*

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE.—Londres, 14 septembre. — Consolidé en compte 88 3/8 1/4 3/8 (cote de 4 heures).

Nous sommes entièrement dépourvus de nouvelles, ce matin.

On attend avec la plus vive impatience le prochain arrivage du Portugal qui doit avoir lieu lundi.

Les dons de la régence sont tombés à 19 1/2 3/4 de prime. Cette baisse doit être attribuée aux novaves qui ont circulé.

Les autres fonds n'ont subi aucune variation.

Fonds belges 95 1/2 à 94; hollandais 48 3/8 5/8; brésiliens 68 1/2; danois 74 1/2; mexicains 34 3/5; portugais 76 1/2; russes 102 1/2; espagnols 22; coromandis 23 1/2 24.

— Le bruit se répand généralement à Londres que LL. MM. le roi et la reine se proposent dans peu d'aller visiter l'Irlande, accompagnées de la duchesse de Kent, de la princesse Victoria et des principales personnes de la cour de St-James.

(Dublin Evening Mail.)
— On dit que le marquis d'Anglesey va être créé duc de Mona.

(Idem)
— Lord Palmerston est si occupé, qu'il travaille souvent dans son cabinet jusqu'à trois heures du matin, et il ne se passe pas de jour qu'il ne reçoive la visite de deux ou trois ambassadeurs étrangers.

(Courier.)
— Les amis de l'infortuné Joseph Lancaster se proposent de demander au gouvernement une concession de terrains dans le Canada, en faveur de sa famille.

La souscription qui a été ouverte pour venir à son secours, se monte à peine à 500 liv. sterl. (75,000 f.) Les enfants de l'école Lancastérienne de Derby, figurent au nombre des souscripteurs pour 1 l. 1 s. 7 d. (environ 27 f.)

On espère que le gouvernement fera droit à la demande qui lui est faite.

— Nous apprenons que le baron de Werschtouk part demain pour La Haye, sans doute pour demander de nouvelles instructions, et qu'il sera de retour dans peu de jours.

Nous espérons que les instructions qu'il rapportera, seront de nature à hâter la conclusion de cette négociation intermédiaire.

(Globe.)
— On lit dans le *Globe*:

Nous avons lu dans les journaux français de jeudi dernier un article curieux du *Messenger des Chambres* relatif au traitement qu'a éprouvé le duc de Leuchtenberg de la part des autorités françaises.

Quant à nous, nous ne croyons pas, comme ce journal, que le traitement qu'on a fait éprouver au jeune duc ait aucun rapport avec un refus qu'aurait fait une illustre princesse de la main du duc de Nemours. Une alliance avec la famille Bonaparte est une cause infiniment plus probable et plus ostensible de mécontentement. En effet, la résidence en Angleterre des chefs de cette famille et l'ardent désir qu'ils ont de retourner en France, ne doivent pas être regardés avec indifférence par une dynastie de la maison de Bourbon.

Nous ne considérons certainement pas les bonapartistes comme un parti formidable en France dans ce moment, mais il a été jugé très-politique de se les attacher par cette attention pour la renommée de Napoléon, qui est plus ou moins populaire dans l'esprit général de la France.

On cherche à jeter quelques doutes sur le sens, sinon sur l'authenticité de la correspondance portugaise qui a été interceptée; mais cela ne réussira pas.

— Un navire de guerre à vapeur doit partir demain ou après-demain d'Angleterre pour Lisbonne avec des dépêches importantes adressées à lord William Russell.

Nous avons des raisons pour penser que S. S. recevra des instructions à l'effet de ne plus rien faire qui puisse engager don Pedro ou ses ministres à se retirer, le duc de Palmella ayant déclaré que, sans la présence de don Pedro, la constitution serait perdue.

— La route en fer entre Londres et Brighton est on veut d'achever le plan, coûtera 825,000 liv. sterl., et on évalué la dépense annuelle à 125,000 liv. sterl. La route qu'on veut construire dans les déboursés serait acquittés.

— On écrit des frontières de la Bohême, le 8 septembre: L'empereur François a appris assez à temps l'arrivée des Schwedts de S. M. l'empereur de Russie pour pouvoir prendre toutes les mesures relatives à son départ.

L'article officiel inséré dans la *Gazette d'Etat de Prusse* a fait connaître en détail la cause du retard qu'a éprouvé l'arrivée de S. M. l'empereur Nicolas.

Nous savons aussi par d'autres sources que l'empereur Nicolas; après avoir vainement lutté pendant trois jours contre les vents et les orages dans le golfe de Finlande, fut obligé finalement de chercher un abri dans Revel.

La ville de St-Petersbourg ayant été en même temps inondée, et les habitants s'étant rendus précipitamment dans les églises pour invoquer l'appui du Tout-Puissant en faveur de l'empereur Nicolas. L'empereur, qui avait été instruit de tout de la part des estafettes extraordinaires, se rendit en toute hâte à St-Petersbourg, se montra au peuple, et après avoir tranquilisé par sa présence l'impératrice et la famille impériale, S. M. remonta en voiture et traversa dans quatre jours l'espace immense de 220 milles allemands, et arriva à Schwedt le 5 septembre au soir.

On croit que l'empereur de Russie arrivera avec son beau-père à Munschengratz dans la soirée du 9 septembre. Immédiatement après les conférences, S. M. retournera à St-Petersbourg. Qui serait assez téméraire pour oser faire des conjectures sur ce qui sera résolu par les souverains? *(Gazette de Leipzig.)*

Berlin, 9 septembre. — Aujourd'hui S. M. est revenue de Schwedt etc. *(Gazette d'Etat de Prusse.)*

AFFAIRES DE LA SUISSE.

Grace à l'énergie et à la modération de la diète fédérale, la contestation avec Neuchâtel, qui paraissait au commencement prendre un caractère si grave, tend à s'arranger pacifiquement. C'est ce qui résulte de la dernière séance de la diète, en date du 19 de ce mois, et de sa réponse à la protestation de l'ambassadeur prussien.

Nous offrons ici l'analyse de l'une et le texte de l'autre. Le président annonce à l'assemblée que les deux députés nommés par le canton de Neuchâtel, MM. Petitpierre, comte de Westdalen, et Eugène Terrisse, officier, sont présents.

M. de Westdalen communique à l'assemblée la déclaration du corps législatif de Neuchâtel, portant que tout en obtempérant au décret de la diète, le corps législatif n'entend pas que l'on puisse tirer de cet acte d'obéissance aucune induction contre les droits souverains du canton en ce qui touche l'intégrité de sa constitution et ses relations avec S. M. le roi de Prusse, en sa qualité de prince de Neuchâtel.

Le président propose à l'assemblée d'adopter une résolution relativement aux troupes qui avaient reçu l'ordre d'occuper le canton de Neuchâtel, et qui se sont mises en marche pour leur destination.

Lecture est donnée d'une lettre du conseil d'état de Neuchâtel, laquelle annonce la nomination des deux députés ci-dessus nommés; le conseil les investit de tous les pouvoirs nécessaires pour arranger et terminer à l'amiable les affaires du canton.

Sur la proposition des députés de Berne, les troupes envoyées contre Neuchâtel sont licenciées.

Lecture est donnée d'une lettre des commissaires fédéraux dans le canton de Bâle, en date du 6 septembre. Ils annoncent que les élections pour l'assemblée qui devra rédiger une nouvelle constitution continuent sans interruption, et que les travaux pourront être commencés incessamment.

Les mêmes commissaires envoient le procès-verbal de la remise des archives à Bâle-campagne, en date du 4 septembre.

La commission chargée de l'examen des affaires de Bâle propose Zurich comme lieu de réunion provisoire des arbitres, pour choisir le sur-arbitre et déterminer définitivement le lieu où ils tiendront leurs séances. La réunion préliminaire est fixée là-dessus au 16 septembre.

Voici la réponse que la diète a adressée à l'ambassadeur de Prusse, au sujet de sa protestation contre l'occupation de Neuchâtel.

« Comme la résolution que la diète a adoptée, à l'égard de Neuchâtel, ne concerne ce pays qu'en sa qualité de canton de la Suisse, ayant comme tel des devoirs à remplir envers la confédération, aux termes de l'acte fédéral de 1815, la diète ne comprend pas pourquoi M. l'ambassadeur de S. M. le roi de Prusse a cru devoir protester contre cette résolution au nom de son souverain. C'est au contraire la diète qui proteste énergiquement contre l'acte d'intervention dans les affaires de la confédération que s'est permis son ambassadeur. Comment pourrait-il y avoir atteinte portée au droit des gens et aux traités existants, alors qu'il s'agit uniquement d'assurer le maintien d'un pacte en vigueur? Ceux qui ont osé y souscrire sont seuls coupables. »

« La diète a la confiance la plus entière dans la manière bienveillante dont les puissances européennes ont garanti la neutralité de la confédération, de même qu'elle saura la défendre contre toute agression. *(Gazette de Zurich.)* »

Variétés.

ESQUISSES

SUR LA NORWÈGE (1).

(Suite et fin.)

Le lendemain de notre arrivée était un dimanche; nous allâmes à l'église. La cathédrale de Drontheim passe pour le plus ancien monument d'architecture de la Scandinavie; mais elle a été brûlée plusieurs fois, et il est difficile de déterminer ce qui reste de la construction primitive. C'est dans cette église qu'étaient sacrés les anciens rois de Norwège, et que doit être actuellement le monarque aux termes de la constitution.

En sortant de l'église, nous fûmes frappés de l'apparition d'un carrosse rouge où l'on se relevait en bosse, et d'une forme tellement surannée, qu'on ne pourrait, je crois, en rencontrer un pareil que dans les tableaux flamands du temps de Charles-Quint. Chassé de pays en pays par les progrès du goût moderne, le gothique carrosse avait enfin trouvé un asile entre les modes nouvelles, dans cette ville lointaine, où l'on en est encore au passé parce que le présent n'a pas eu le temps d'y arriver. L'étendue des distances est comme l'éloignement des siècles.

Nous retournâmes dans la journée, avec quelques habitants de Drontheim, visiter la cathédrale en détail. Je me réjouissais de me

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé: *Littérature et Voyages*, par J. J. Ampère, professeur au collège de France et à l'Ecole normale. Un vol. in-8°. Paris, chez Paulin, place de la Bourse.

trouver sur le terrain des vieilles traditions scandinaves; je m'attendais à recueillir une foule de récits curieux, de légendes poétiques. L'un de nous, qui s'était préparé sur la matière, adressa à nos guides, touchant saint Olaf et Olaf Trygsson, quelques questions qui les embarrassèrent beaucoup. Pour toute réponse, ils nous conduisirent dans une petite chambre, où ils nous dirent que saint Olaf avait été enfermé, probablement quelques siècles avant qu'elle fût bâtie. Nous demandâmes si l'église renfermait des objets curieux. « Sans doute, nous répondit-on, et l'on nous mena voir l'orgue nouveau dont un petit garçon toucha devant nous avec le plus grand succès; si elle possédait d'anciens monuments: on nous l'assura, et pour preuve, on nous montra le corps d'un enfant embaumé, nous dit-on, depuis plus de cinquante ans.

La bibliothèque de Drontheim me parut renfermer des choses remarquables, mais dans le plus grand désordre. Ce n'était pas la peine d'aller chercher cela si loin. Du reste, ce désordre me surprit moins, quand j'appris que la bibliothèque est aussi l'organiste; ou plutôt c'est l'organiste qui dans l'occasion sert aussi de bibliothécaire.

Il nous donna une preuve assez amusante de son ignorance. Voici, nous dit-il, en nous montrant un manuscrit arabe, voici l'Alcoran en chinois. Je m'efforçai alors de lui persuader que Mahomet avait écrit en arabe. Mes efforts furent fort mal reçus et complètement inutiles. Il persista, et il est probablement encore convaincu que l'auteur du Coran fut compatriote de Confucius.

Dans notre rapide passage à Drontheim, nous ne pûmes étudier à loisir les mœurs et les habitudes sociales du pays. On nous parla de quelques fortunes commerciales assez considérables; d'une maison de Drontheim qui avait quatre millions, quatorze vaisseaux, et qui en avait en trente. Une discussion, dont nous fûmes témoins, traita le peu de ressources de la société de Drontheim. Il y avait eu auparavant une espèce d'opéra chanté par des amateurs, mais il avait fallu y renoncer par disette de voix. Les bals et les concerts sont le seul amusement des hivers. On doit y joindre les plaisirs de la table qui, depuis les temps héroïques, jouent un grand rôle dans le Nord; surtout le plaisir de boire, car il me semble qu'on mange moins en Scandinavie qu'en Allemagne; ce qui, du reste, permet encore de manger beaucoup. Mais la rigueur du froid, qui, poussée à un certain point, modère peut-être l'appétit, fait un besoin des spiritueux: aussi sont-ils fort en usage en Norvège. Dans les réunions habituelles, on fait circuler des verres de punch pendant toute la soirée, comme ici des verres d'orgeat ou d'eau sucrée. L'eau est bannie sévèrement des repas; je ne pouvais m'accoutumer à cette privation, et quand j'en réclamais pour mon usage, j'avais le chagrin de mortifier mes hôtes qui ne pouvaient concevoir ce goût bizarre, et me demandaient si j'étais mécontent de leur vin.

Drontheim a les inconvénients de sa situation; ses habitans sont loin de tout; Hambourg et Copenhague sont leur Paris; mais aussi quelque chose des anciennes mœurs norvégicques s'est conservé là mieux qu'ailleurs, et parmi tous ceux qui ont fait ce voyage, il n'y a qu'une voix sur l'hospitalité et la cordialité antique des habitans de Drontheim.

Le paysage aux environs de cette ville est sans caractère; presque point d'arbres, des collines basses, pas de formes pittoresques, seulement partout cette admirable verdure, et à l'horizon cette

mer magnifique fermée de toutes parts par des rochers qui sont des montagnes.

Tout cela gagne beaucoup à être vu au crépuscule. Bien que nous fussions déjà au 19 août, il faisait encore très grand jour plusieurs heures après le coucher du soleil. Nous eûmes à Drontheim le loisir d'observer cette singulière clarté, ce jour sans ombre, on dirait presque sans lumière, qui semble celui d'un autre monde. On croit voir fort distinctement les contours éloignés, mais en y faisant attention on s'aperçoit que ces contours échappent et qu'on ne saurait les dessiner. Si l'on regarde tout à coup près de soi, on est étonné, au contraire, de l'incroyable netteté avec laquelle les objets voisins se détachent dans une lueur si vague. Ce jour mystérieux semble le véritable jour du Nord; il adoucit les formes aiguës, il relève les formes insignifiantes, et il répand sur toutes une sorte d'incertitude qui sied merveilleusement au caractère de la nature septentrionale.

Avant de quitter Drontheim, je voulus dire adieu à l'Océan du Nord; je fus m'asseoir au bord de la mer à quelque distance de la ville, et là je me pénétrai profondément de tout ce qu'il y a de sinistre dans cette redoutable et lugubre nature. Les montagnes étaient enveloppées d'une brume épaisse qui semblait réunir le ciel et la mer et à travers laquelle un jour faux tombait obliquement sur les vagues. Ces vagues livides venaient incessamment se briser contre des écueils noirs et jaunes, balançaient quelque temps leur écume, puis se précipitaient encore et en formaient de nouvelles. La mer était presque déserte, seulement un vaisseau rasant rapidement la côte à travers la pluie. Le soir vint, le mouvement des vagues se confondait avec le reflux, le crépuscule succédait insensiblement à un pâle et long coucher du soleil. Alors, au battement des flots, au sifflement des vents du Nord, aux clartés du crépuscule, dans une sorte d'étourdissement poétique, je parvins à oublier le Drontheim d'aujourd'hui avec ses négocians, ses boutiques, ses trivialités. Je me transportai pour un instant dans le temps des rois de la mer; des Scaldes, des héros et des dieux de l'Edda. Cet instant fut court, comme on peut croire; je retombai bientôt sur moi-même, je sentis que je n'étais ni un héros, ni même un Scalde, et je regagnai mon auberge. M. J. - J. AMPÈRE. (Voleur.)

LIBRAIRIE.

BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE,
Publiée par M. C.-L.-F. PANCKOUCKE, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n. 14, à Paris;

OU TRADUCTION DES CLASSIQUES LATINS

AVEC LE TEXTE EN REGARD.

Nous regardons comme un devoir de recommander aux amis de la littérature ancienne, la Bibliothèque Latine-Française que M. Panckoucke publie depuis plusieurs années. Nous avions pré-sagé son succès à l'époque même de la première livraison. En effet, quand on voit coopérer à cette belle entreprise M. AMAR, si avantageusement connu dans les lettres latines; M. DUROSOIR, professeur

d'histoire à la faculté de Paris; M. HALEVY, dont la verve poétique semble donner des ailes à sa prose; M. AJASSON DE GRANDSAGNE, qui nous donne *Pline le Naturaliste*, enrichi de notes pleines de science de l'immortel CUVIER, et des savans les plus distingués de M. ANDRIEU, M. DE PONCEVILLE, MM. ARTAUD, NAUBET et tant d'autres habiles littérateurs dont les noms, pour être omis ici, ne sont pas moins estimés, on doit être convaincu que tous ceux qui n'ont point abandonné le culte des Muses latines, ceux qui, par état ou par oubli, ont fait divorce avec elles, mais qui sentent à leur vue se réveiller leurs affections de jeunesse; enfin ceux qui désirent connaître dans notre langue les écrivains de l'ancienne Rome, s'empresseront de concourir, par leur souscription, à l'exécution d'un projet vaste, noble et utile. Déjà cent volumes ont paru; tous se distinguent par un mérite particulier; on peut acquiescer chaque auteur séparément. L'éditeur, on le voit, a été jaloux de sa réputation que touché de ses intérêts; il n'a rien épargné pour satisfaire le goût le plus difficile: beau papier, caractères neufs et soins typographiques dignes d'éloge. A ces avantages il faut joindre un texte choisi entre les meilleures leçons, des notes courtes, mais pleines de choses, une correction scrupuleuse dans les épreuves, une traduction élégante et fidèle, supérieure à toutes celles qui l'ont précédée; car en évitant les erreurs de leurs devanciers, les nouveaux traducteurs ont fait d'heureux efforts pour les vaincre, et ils y sont parvenus.

Nous engageons donc les amateurs de bons et beaux livres à grossir leur bibliothèque d'une collection très-peu dispendieuse et qui renferme tous les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité romaine, avec leurs traductions faites par les écrivains les plus remarquables de notre époque. (2272)

COLLÈGE COMMUNAL DE VILLEFRANCHE.

Les communications qui existent entre Lyon et Villefranche, permettent aux familles qui habitent la ville de Lyon, de profiter des avantages que présente le collège communal de Villefranche.

L'établissement situé dans un très bon air a été réparé à neuf. Des professeurs distingués sont chargés des différentes branches de l'enseignement.

On y enseigne: la langue française, la langue latine, la langue grecque; la rhétorique, les mathématiques, l'histoire, la géographie.

Des maîtres particuliers y enseignent plusieurs langues vivantes, le dessin, la musique vocale, la musique instrumentale, l'escrime, la danse.

Des cours spéciaux ont été établis pour les jeunes gens qui se destinent au commerce. Ces cours comprennent; la calligraphie, la grammaire raisonnée, l'histoire, la géographie, la rhétorique française, l'arithmétique commerciale, la géométrie élémentaire, la tenue des livres, le dessin linéaire.

Un bureau d'administration présidé par M. le sous-préfet, et composé de M. le maire et de plusieurs notables, exerce sur le collège une surveillance active. (2267 3.)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2281) Le samedi vingt-un septembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, à la Guillotière, sur la place et au-devant du pont, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant de meubles saisis; lesquels consistent en tables, chaises, banquette, horloge, balances, poids, couteaux, une grille de boucher, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2178 5) **VENTE**
PAR LA VOIE DE LA LICITATION,
A laquelle les Etrangers seront admis,
Du beau domaine du Prieuré situé en la commune du bourg de Thizy, à cinq minutes de la ville de Thizy (Rhône), sur la route départementale nouvellement construite de Roanne à Tarare.

Ce domaine, de la contenance de 18 hectares 12 ares 10 centiares, dont 13 hectares en une prairie d'un seul tenement, clos de haies vives, est arrosé par des prises d'eau abondantes.

Il y existe une jolie maison de maître, couverte en tuiles plates, et une clôture renfermant de vastes bâtimens d'exploitation avec cour, jardins, hangar, et trois locataires sur la place publique du bourg de Thizy.

La vente aura lieu le 29 septembre 1833 en l'étude de M^e Bedin, notaire à Thizy, sur la mise à prix de 59,205 f.

S'adresser, pour les renseignements à Lyon, à M^e Casati, notaire, place des Carmes, n^o 10; à St-Etienne, à M^e Dobler, notaire, place Royale, n^o 13; et à Thizy, audit M^e Bedin, dépositaire du cahier des charges.

(2203 4) VENTE PAR ACTIONS

Du grand palais seigneurial (n^o 157), avec magnifiques jardins et la plus complète garniture, à Bade, baign renommés près de Vienne, avec un rachat garanti, de 200,000 fl.

De l'hôtel n^o 13, à Ried en Autriche, avec une fabrique de papier maché, 25,000

D'un service de table complet et tout moderne en argent, 12,500

D'un service de café et thé en argent, 7,500

D'une toilette de dames en argent, 5,000

Et de 19,125 lots en argent comptant ensemble de 450,000 fl.

Le tirage se fera irrévocablement, et sans être ajourné, le 26 octobre 1833.

On peut se procurer des actions avec le prospectus détaillé, à 20 f. par pièce, et sur cinq prises à la fois, la sixième sera donnée gratuitement contre des remises sur Paris ou

toute autre ville de commerce, ou des billets payables après la réception des actions, au chef-bureau de J. N. FRIER, à Francfort-sur-Mein.

(2177 9) *A vendre.*—Une maison située à la Guillotière, Grande-Rue, n^o 30, appelée de la Petite-Vierge, composée de trois corps de bâtimens, du revenu net de 1,200 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n^o 2.

(2176 9) *A vendre.*—Une maison et un jardin situés à la Guillotière, quartier de la Magdeleine, chemin des Trois-Pierres.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n^o 2.

(2253 3) *A vendre par suite de décès.*—Un fonds d'indienne et nouveautés, situé à Lyon, place St-Pierre, n^o 23.

S'adresser à M^e Viennet, notaire à Lyon, place des Terreaux, n^o 10.

(2251) *A vendre de suite pour cause de décès.*—Un fonds d'herboriste disposé pour pharmacie.

S'y adresser, rue St-Georges, n^o 19.

(2248 5) *A vendre.*—Un FONDS DE TRAITÉUR ayant une bonne clientèle, dans un des beaux quartiers de Lyon.

S'adresser rue St-Dominique, n^o 1, au 1^{er}.

(2278) *A vendre.*—Un bon cheval de selle, âgé de 6 ans, poil gris pomelé, taille 5 pieds 2 pouces, allant très-bien au caribole.

S'adresser chez Pepon, maréchal à St-Genis-Laval.

(2268 2) COMPAGNIE

D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie existe depuis 14 ans. Les comptes qu'elle publie deux fois par an et qu'elle remet à ses assurés établissent les progrès de ses opérations la nature des garanties qu'elle présente.

La Compagnie d'assurances reçoit des capitaux en rente viagère; le taux est fixé par un tarif, selon l'âge du rentier; il est de 8 f. 08 c. à 52 ans; de 9 f. 19 c. à 57 ans; de 10 f. 20 c. à 61 ans; de 11 f. 25 c. à 64 ans; et ainsi de suite.

Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Réveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n^o 1.

HOTEL DE LA CORNEMUSE,
Rue des Quatre-Chapeaux.

(2083 18) M. AUGÉ, propriétaire de l'hôtel de la Cornemuse, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de remettre cet hôtel entièrement à neuf; MM. les voyageurs y trouveront des chambres propres et commodes,

une table d'hôte de deux heures à quatre, ainsi que les soins et l'activité qui ont fait la renommée de cet hôtel.

M. AUGÉ se charge de fournir, dans cette ville, les repas qui lui seront commandés. Il y a dans l'hôtel plusieurs salles à manger dont une entr'autres extrêmement vaste et convenable pour les repas de corps. Le tout à des prix modérés. Il tient pension bourgeoise.

TIR AU PISTOLET.

Le sieur LUZIER, arquebusier et professeur de tir aux Brotteaux, offre aux amateurs un prix d'une paire de pistolets à double détente, avec nécessaire.

La première séance commencera samedi 21 courant, à dix heures du matin, et le jour suivant.

Un règlement pour l'obtention du prix sera affiché dans l'établissement.

NOTA, Le sieur Luzier, par une nouvelle méthode, fait en quelques séances des amateurs très-distingués dans l'art du tir au pistolet. (2279)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné*.

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n^o 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc, etc.*; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. * C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1957 22)

GRAND-THÉÂTRE.
La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

THÉÂTRES.

Spectacles du 19 septembre.

CÉLESTINS.

Vive le Divorce, vaud.—Pourquoi, vaud.—Sophie Arnould, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 16 septembre.				
Cinq p. 0/0,	102f 45	102f 40	102f 15	102f 10
—fin cour.,	102f 40	102f 40	102f 15	102f 10
Emp. 1831,	102f 20			
Quat. p. 0/0,				
Trois p. 0/0,	75f 70	75f 65	75f 60	75f 60
—fin cour.,	75f 85	75f 90	75f 60	75f 60
Ren. de Nap.	91f 60	91f 50		
—fin cour.,	91f 60	91f 60	91f 50	91f 50
Emp. d'Esp.	83f 1/4	83f		
Rent. perp.,	68f			
Cortès,	16f 1/2			
Emp. rom.,	90f 1/4	90f		
Emp. belge,	96f 1/2			
Em. d'Haïti,	270f			
Act. de la b.	1720f			
Quat. cana.,	1155f			
Caisse hyp.,	575f			

COURS DES MARCHANDISES du 16.

Colza, disp.,	104 50
—Courant du mois,	105
—3 derniers mois,	109 à 108
—Lille,	96
—Voiture,	5 25
3/6 disp.,	161 25
—courant du mois,	161 25
—3 derniers mois,	162 50
—4 premiers mois 1834,	160
Café St-Domingue,	27 1/2 à 28
— Martinique,	31 à 32
— Moka,	31 3/4 à 32
Sucre brut, bonne 4 ^e ,	73 à 72
Savon, les ordres,	120 esc. 16
— Dispon.,	120 16 1/2 à 17
— courant du mois,	120 16 1/2
— 3 derniers mois,	120 17
— 6 prem. mois 1834,	120 17 1/2



Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.